

ANALYSE DE BILAN

Prérequis

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *Comptabilité générale approfondie* ».

Finalités du module :

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'analyser et d'interpréter les comptes annuels en vue de l'élaboration d'une politique de gestion ;
- de percevoir globalement les situations comptables et les problèmes mis en évidence.

Programme :

L'étudiant sera capable :

- ✓ *au moyen de différents documents légaux (comptes annuels, rapports de gestion, rapport au commissaire, comptes consolidés,...) et autres (ratio BNB, ...),*
 - de restructurer les comptes annuels ;
 - d'identifier les principes et les mécanismes de l'analyse financière : équilibre financier, ratios, cash flow, valeur ajoutée, ... ;
 - de calculer le fonds de roulement net, le besoin en fonds de roulement, le cash-flow, des ratios significatifs, ... ;
 - de présenter d'une manière synthétique et compréhensible des états financiers, notamment sous la forme d'un tableau de bord ;
 - de comparer les ratios avec ceux du secteur ;
 - de rédiger un rapport succinct et argumenté interprétant les performances de l'entreprise, et proposant des mesures visant à les améliorer ;
 - d'identifier les principes généraux de consolidation des comptes.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- ✓ *au moyen de différents documents légaux (comptes annuels, rapports de gestion, rapport au commissaire, comptes consolidés,...) et autres (ratio BNB, ...),*
 - de restructurer les comptes annuels ;
 - de calculer les différents paramètres et ratios demandés ;
 - de rédiger un rapport succinct et argumenté interprétant les indicateurs obtenus, et proposant des mesures visant à les améliorer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,

- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.